

MAIRIE

DE



## Seyne-les-Alpes

ALPES - DE - HAUTE - PROVENCE

04140

TÉL. 04 92 35 00 42

# COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Lundi 23 mai 2016 à 20 heures 30

**I/ Validation du périmètre de la nouvelle communauté d'agglomération :** l'arrêté préfectoral notifiant le schéma de coopération intercommunale a été pris le 25/03/2016. Les Conseils Municipaux disposent d'environ 75 jours à compter de cette date pour se prononcer. **Approbation par 11 voix pour et 4 voix contre (pouvoir de D.BARON-G. CHABOT-L. PASCAL+ pouvoir de N. ESCLAPEZ)** du périmètre de la nouvelle communauté d'agglomération.

**II/ Acquisition de véhicules :** acquisition d'un nouveau tracteur NEW HOLLAND (pris en location-vente cet hiver) d'un montant de 58.568,00 € HT auquel il faut enlever : subvention DETR 40.994 € + rachat ancien tracteur+chaînes et étraves : 13.568 €) donc un autofinancement pour la commune de 4006,00 € H.T. **Voté à l'unanimité.** Acquisition camion plateau RENAULT pour un montant de 21.978,59 € HT (attente d'une subvention FODAC à hauteur de 30%). **Voté à l'unanimité.**

### III/ Grand-Puy :

\*Validation proposition d'emprunt n°2 : en complément de l'emprunt de la Banque Postale, le Maire fait part de la proposition de prêt du Crédit Agricole pour un montant de 750.000 € à taux fixe (2,71 %) sur une durée de 30 ans. **Voté par 13 voix pour et 2 abstentions (L. PASCAL + pouvoir de N. ESCLAPEZ).**

\* Nouvelle demande de subvention auprès de la Région : un 1<sup>er</sup> dossier, toujours en cours d'instruction (construction télésiège+téléski) a été déposé, dépôt d'un nouveau dossier pour l'enneigement artificiel et la signalétique station pour un montant de travaux d'environ 436.909 € HT. **Voté à l'unanimité.**

### IV/ Ressources humaines :

\*Contrats saisonniers et contrats d'avenir : 2 contrats d'avenir pour 3 ans (chauffeur PL et agent polyvalent Maison du mulet) et 5 emplois saisonniers (renfort des Services Techniques du 01/06 au 30/09) vont être recrutés. **Voté à l'unanimité.**

\*Avancements de grade : suite à l'avis favorable de la Commission Administrative Paritaire, 3 agents changeront de grade par ancienneté. **Voté à l'unanimité.**

\*Astreintes : création sous réserve de l'avis favorable du Comité technique d'une astreinte d'exploitation pour la station d'épuration. **Voté à l'unanimité.**

**V/ Motion sur la pétition reçue et les dégradations constatées dans le village :** décision de prendre une motion de soutien pour appuyer la pétition de certains Seynois (adressée au Préfet, au Procureur et à la Gendarmerie) pour constater et essayer de mettre un terme aux dégradations en tout genre réalisées par un groupe d'individus. **Voté à l'unanimité.**

### VI/ Modification de 2 régies :

\*Maison du Mulet : modification de l'acte constitutif de la régie Maison du Mulet + vote des tarifs correspondants : tickets d'accès aux visites guidées de la Maison du Mulet et du Fort Vauban : adulte : 8 €- enfant 3 €, concernant les tickets d'entrée pour la Maison du Mulet uniquement (ils restent identiques à l'année précédente sauf pour le forfait scolaire qui passe de 40,00 à 35,00 € /classe de 20 enfants et 1,00 €

supplémentaire à partir du 21 ème) + création d'une sous-régie au Fort + autorisation du Maire à signer les conventions avec l'Association Fort et Patrimoine et l'Office du Tourisme. **Voté à l'unanimité.**

\*Gîtes de Pompiéry : modification de l'acte constitutif de la régie pour encaisser de nouveaux produits : location forfaitaire ensemble draps 9 €/semaine, heure de ménage : 15 €. **Voté à l'unanimité.**

### **VII/ Résidence Jas de Malivert :**

\*Conventions avec l'ADMR et l'Age d'Or de la Blanche : participation financière pour permettre aux résidents du Jas de Malivert d'adhérer à ces 2 associations (ateliers équilibre et mémoire- jeux de société et goûters). **Voté à l'unanimité.**

\* Convention avec l'EPS Vallée de la Blanche : entretien des tenues des agents du Jas de Malivert au tarif de 1,61 €/kg de linge. **Voté à l'unanimité.**

### **VIII/ Questions diverses :**

**1/Avenant bail emphytéotique HLM Saint-Pierre :** reconduction aux mêmes conditions que précédemment (loyer annuel de 2.286,94 €) jusqu'au 31/12/2016. **Voté à l'unanimité.**

**2/ Conventions travaux de voirie intercommunaux :** reconduction des conventions de voirie comme l'année passée : chaque commune prend à sa charge émulsion +gravillons, la commune de SEYNE facture les charges en personnel et véhicules. **Voté à l'unanimité.**

**3/ Concessions cimetières :** création d'un tarif pour les concessions d'une durée de 15 ans : 60,00 €/ m<sup>2</sup>. **Voté à l'unanimité.**

**4/ Amortissements :** certains biens n'avaient pas encore de durée d'amortissement déterminée. Il convient d'en fixer une pour chaque bien : réservoir, télésiège, grandes inspections. **Voté à l'unanimité.**

#### **5/ Servitudes d'utilité publique :**

\*Couloubroux : si les négociations avec un propriétaire n'aboutissaient pas, mise en place d'une servitude pour l'établissement de la canalisation publique du réseau d'eaux usées. **Voté à l'unanimité.**

\*Grand-Puy : dans ce cas également, si les négociations n'aboutissaient pas avec un propriétaire, mise en place d'une servitude sur le domaine skiable du Grand-Puy (terrain où était implantée la gare du télésiège). **Voté à l'unanimité.**

**Séance levée à 23 heures 10.**